



Formation Initiale en santé sécurité des membres CSE-CSSCT : entreprises de moins de 300 salariés

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer les enjeux en santé et sécurité au travail
- Intégrer la santé et sécurité au travail dans l'exercice de ses missions
- Exercer sa mission de membre CSE-CSSCT

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Partie 1 : Repérer les enjeux en santé et sécurité au travail

- Participer à l'observation de la santé dans l'entreprise
- Se référer au cadre réglementaire et normatif applicable à l'entreprise
- Communiquer avec les acteurs de prévention internes et externes
- Identifier la santé sécurité au travail comme levier de performance de l'entreprise

Partie 2 : Intégrer la santé et sécurité au travail dans l'exercice de ses missions

- Identifier les dangers et les situations de travail dangereuses existantes et potentielles

- Évaluer les risques d'accident et d'atteinte à la santé
- Supprimer et réduire les risques
- Analyser les causes d'accidents et autres événements via la méthode de l'arbre des causes

Partie 3 : Exercer sa mission de membre

- Connaître les prérogatives de l'instance représentative du personnel en santé sécurité au travail et de ses membres
- Être capable d'adopter un positionnement adéquat

MODALITES D'ANIMATION ET MOYENS D'ENCADREMENT DE LA FORMATION :



- Progression pédagogique par objectif
- Méthode participative avec approche ludo-pédagogique (apprentissage par le jeu)
- Mise en situation avec exercices

pratiques

ORGANISATION ET MODALITES DE DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

Salle de formation adaptée.
Boîte à outils avec documentation et outils remis aux participants
Une feuille de présence signée par ½ journée.

VALIDATION DES ACQUIS DE LA FORMATION :

Évaluation continue

Le stagiaire doit avoir suivi l'intégralité de la formation

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Membres élus CSE/ CSSCT, d'une entreprise d'au moins 300 salariés.

PRE REQUIS NECESSAIRES À LA FORMATION

Pas de prérequis à la formation

ANIMATEUR DE LA FORMATION :

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels (IPRP) et dans les systèmes de management Qualité Sécurité Environnement et agréé par la DIRECCTE pour dispenser les formations des membres CSE-CSSCT en matière de santé et sécurité au travail.

Durée : 3 jours, soit 21h00
inter ou intra entreprise
10 stagiaires maximum par session
Tarif : Nous consulter

[Nous contacter](#)